NAVY LEAGUE OF CANADA CONFLICT OF INTEREST POLICY
LIGUE NAVALE DU CANADA POLITIQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

The Navy League of Canada,
National Office
221-815 St. Laurent Boulevard
Ottawa, ON K1K 3A7

La Ligue navale du Canada
Bureau national
815 boulevard St. Laurent, salle 221
Ottawa, ON K1K 3A7

Intent

The conflict of interest policy is intended to protect the integrity, objectivity and transparency of the advice provided to the Navy League of Canada.

The existence of a situation of conflict of interest does not in any way indicate an accusation of bias or lack of integrity on the part of the Board or staff member involved. The policy recognizes that the desire of the Board to solicit expertise from a wide variety of individuals active in all levels of business, industry and academia will from time to time create situations where personal or private interests may converge with the work of the Board. This policy is therefore established to provide staff and Members with a mechanism to deal honourably with such conflicts when and if they should arise.

Intention

La politique sur les conflits d'intérêts vise à protéger l'intégrité, l'objectivité et la transparence des conseils fournis de la Ligue navale du Canada.

L'existence d'une situation de conflit d'intérêts n'indique en aucun cas une accusation de partialité ou de manque d'intégrité de la part du Conseil ou du membre du personnel concerné. La politique reconnaît que le désir du Conseil de solliciter l'expertise d'une grande variété de personnes actives à tous les niveaux des affaires, de l'industrie et du monde universitaire créera de temps à autre des situations où des intérêts personnels ou privés peuvent converger avec le travail du Conseil. Cette politique est donc établie pour fournir au personnel et aux membres un mécanisme leur permettant de traiter honorablement de tels conflits quand et s'ils surviennent.

Ethics

The Board of Directors and staff of the Navy League of Canada are expected to maintain the highest standards of personal and professional integrity and to protect the interests of the NLC. Personal gain shall not in any way conflict with duty to the Board.

Any information, materials or data acquired through briefings, discussions or other Navy League activities may not be used by members to acquire competitive, professional, or financial advantage, except where such information, material or data are readily available within the public domain.

Éthique

Le conseil d'administration et le personnel de la Ligue navale du Canada doivent maintenir les normes les plus élevées d'intégrité personnelle et professionnelle et protéger les intérêts de la Ligue navale du Canada. Le gain personnel ne doit en aucun cas entrer en conflit avec le devoir envers le Conseil.

Les informations, documents ou données acquis lors de séances d'information, de discussions ou d'autres activités de la Ligue navale du Canada ne peuvent pas être utilisés par les membres pour acquérir un avantage concurrentiel, professionnel ou financier, sauf lorsque ces informations, documents ou données sont facilement disponibles dans le domaine public.

Definition

For the purpose of this policy, “conflict of interest” is defined as any situation in which a Director, Adjunct Advisor or staff member of the Navy League of Canada, or a member of their immediate or extended families, might

Définition

Aux fins de la présente politique, « conflit d'intérêts » désigne toute situation dans laquelle un directeur, un conseiller adjoint ou un membre du personnel de la Ligue navale du Canada, ou un membre de leur famille

have a personal or private interest that might be construed as being in real, potential or apparent conflict with the interests of the NLC and/or might be sufficient to influence the objective exercise of the Board, Adjunct Advisor or staff member's duties. These interests may be, but are not limited to, interests of a fiduciary or financial nature and include any factors that a reasonable person might think would unduly influence the advice and judgement of a Director, Adjunct Advisor or staff member.

Responsibility

The President is responsible for the final decision on any potential or actual conflict of interest. In the event the President is the individual in conflict, the final decision will be based on the recommendation of the 1st Vice President and Immediate Past President. The Chair of each Committee and/or working group is responsible for bringing any potential of actual conflicts of interest among group members to the attention of the President. All Board members, Adjunct Advisors and staff of the NLC are responsible for declaring any potential or actual conflicts of interest.

All Board members (Directors), Adjunct Advisors and staff must read, understand and agree to abide by the terms of the Conflict of Interest policy, confirmed through their signature, upon joining the Board or becoming a member of the staff and annually thereafter. The Secretary will be responsible for retaining a copy of these signed agreements on file for the duration of the tenure of each Director and employee.

Agreement

All Directors and Adjunct Advisor of the NLC will recognize and disclose to the President, Board Committee Chair, or Working Group Chair as appropriate, any interest or factor that might be construed as being in real, potential, or apparent conflict with their duties or that

immédiate ou élargie, pourrait avoir un problème personnel ou privé. intérêt qui pourrait être interprété comme étant en conflit réel, potentiel ou apparent avec les intérêts du LN et/ou pourrait être suffisant pour influencer l'exercice objectif des fonctions du conseil d'administration, du conseiller adjoint ou du membre du personnel. Ces intérêts peuvent être, sans toutefois s'y limiter, des intérêts de nature fiduciaire ou financière et inclure tout facteur qui, selon une personne raisonnable, pourrait influencer indûment les conseils et le jugement d'un directeur, d'un conseiller adjoint ou d'un membre du personnel.

Responsabilité

Le président est responsable de la décision finale concernant tout conflit d'intérêts potentiel ou réel. Dans le cas où le président est la personne en conflit, la décision finale sera basée sur la recommandation faite au premier vice-président et au président sortant. Le président de chaque comité et/ou groupe de travail est responsable de porter à l'attention du président tout potentiel de conflits d'intérêts réels entre les membres du groupe. Tous les membres du conseil d'administration, les conseillers adjoints et le personnel du LNC sont responsables de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel ou réel.

Tous les membres du Conseil (les directeurs), les conseillers adjoints et le personnel doivent lire, comprendre et accepter de respecter les termes de la politique sur les conflits d'intérêts, c confirmé par leur signature, lors de leur entrée au Conseil d'administration ou de leur adhésion au personnel et annuellement par la suite. Le sécretaire sera responsable de conserver une copie de ces accords signés dans les dossiers pendant toute la durée du mandat de chaque administrateur et employé.

Accord

Tous les administrateurs du Conseil d'administration et les conseillers adjoints du LNC reconnaîtront et divulgueront au président, au président du comité du conseil d'administration ou au président du groupe de travail, selon le cas, tout intérêt ou facteur qui

might unduly influence the objectivity or integrity of their advice.

In the event of a serious and direct conflict of interest, a staff or Board member or Adjunct Advisor will recuse themselves from participation in any working group or Board discussions, reports or activities related to that matter.

In the event of a conflict of interest where no issue of financial gain is involved and the valued expertise of a Board member or Adjunct Advisor is considered an asset to the work of the Board, the President may choose to retain the member as an active participant with the obligation to disclose in any report, oral or written, to the Board the nature of any real or potential conflict.

pourrait être interprété comme étant en conflit réel, potentiel ou apparent. avec leurs fonctions ou qui pourraient influencer indûment l'objectivité ou l'intégrité de leurs conseils.

En cas de conflit d'intérêts grave et direct, un membre du personnel, un membre du conseil d'administration ou un conseiller adjoint se récusera de participer à tout groupe de travail ou discussion, rapport ou activité du conseil d'administration lié à cette question.

En cas de conflit d'intérêts où aucune question de gain financier n'est en jeu et où l'expertise appréciée d'un membre du Conseil ou d'un conseiller adjoint est considérée comme un atout pour le travail du Conseil, le président peut choisir de retenir les services du membre en tant que membre actif participant avec l'obligation de divulguer dans tout rapport, oral ou écrit, au Conseil la nature de tout conflit réel ou potentiel.

NAVY LEAGUE OF CANADA CONFLICT OF INTEREST POLICY
LIGUE NAVALE DU CANADA POLITIQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

ANNUAL CONFLICT OF INTEREST DECLARATION

All Directors of the Navy League of Canada or Adjunct Advisors of the Navy League of Canada will recognize and disclose to the President, Board Committee Chair, or Working Group Chair as appropriate, any interest or factor that might be construed as being in real, potential, or apparent conflict with their duties or that might unduly influence the objectivity or integrity of their advice.

I confirm that I will maintain the highest standards of personal and professional integrity and to protect the interests of the Navy League of Canada and that any information, materials or data acquired through briefings, discussions or other Board activities will not be used by me to acquire competitive, professional, or financial advantage, except where such information, material or data are readily available within the public domain.

DÉCLARATION ANNUELLE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Tous les administrateurs du Conseil de la Ligue navale du Canada ou conseillers adjoint de la Ligue navale du Canada reconnaîtront et divulgueront au président, au président du comité du conseil ou au président du groupe de travail, selon le cas, tout intérêt ou facteur qui pourrait être interprété comme étant réel, potentiel, ou un conflit apparent avec leurs fonctions ou qui pourrait influencer indûment l'objectivité ou l'intégrité de leurs conseils.

Je confirme que je maintiendrai les normes les plus élevées d'intégrité personnelle et professionnelle et que je protégerai les intérêts de la Ligue navale du Canada et que toute information, matériel ou donnée acquis lors de séances d'information, de discussions ou d'autres activités du Conseil ne sera pas utilisé par moi pour acquérir un avantage concurrentiel, professionnel ou financier, sauf lorsque ces informations, documents ou données sont facilement disponibles dans le domaine public.

INITIALS

I have reviewed my current activities, those reasonably known to me of my spouse, my immediate family members, employer and close business partners or associates .as they may relate to the business of the Navy League of Canada, insofar as they could be viewed to affect my objectivity and impartiality as a Director of the Navy League of Canada.

I hereby certify that, to the best of my knowledge and judgment, I am not in a position of real, potential or apparent conflict of interest and undertake:

INTIALES

J'ai passé en revue mes activités actuelles, celles que je connais raisonnablement de mon conjoint, des membres de ma famille immédiate, de mon employeur et de mes proches partenaires d'affaires ou associés. dans la mesure où elles peuvent se rapporter aux affaires de La Ligue navale du Canada, dans la mesure où elles pourrait être considéré comme affectant mon objectivité et mon impartialité en tant qu'administrateur de la Ligue navale du Canada.

Je certifie par la présente qu'au meilleur de ma connaissance et de mon jugement, je ne me trouve pas dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent et m'engage :

NAVY LEAGUE OF CANADA CONFLICT OF INTEREST POLICY
LIGUE NAVALE DU CANADA POLITIQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

a. to inform the President of the League in writing of any change in circumstances or any unforeseen issues that arise in the course of the transaction of the League's business that may give rise to real, potential or apparent conflict of interest on my part;
b. to recuse myself from participating in the discussion or determination of the issue that has given rise to my declaration of a conflict of interest; and,
c. not to disclose or otherwise misuse information for the purpose of personal benefit or- the benefit of my spouse, immediate family members, employer or close business partners or associates to which I may be privy as a result of my position as a Director of the Navy League of Canada.

I have also read and understood the terms of the Navy League of Canada Board Conflict of Interest policy.

a. informer par écrit le président de la Ligue de tout changement de circonstances ou de tout problème imprévu survenant au cours des opérations des affaires de la Ligue et pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent de ma part ;
b. me récuser de participer à la discussion ou à la détermination de la question qui a donné lieu à ma déclaration de conflit d'intérêts ; et
c. ne pas divulguer ou utiliser de toute autre manière abusive les informations à des fins d'avantage personnel ou au profit de mon conjoint, des membres de ma famille immédiate, de mon employeur ou de mes proches partenaires commerciaux ou associés dont je pourrais avoir connaissance en raison de mon poste d'administrateur de la Ligue navale du Canada.

J'ai également lu et compris les termes de la politique sur les conflits d'intérêts du Conseil de la Ligue navale du Canada.

SIGNATURE OF DIRECTOR

SIGNATURE DU DIRECTEUR

NAME OF DIRECTOR
(PLEASE PRINT NAME)

NOM DU DIRECTEUR
(VEUILLEZ IMPRIMER LE NOM)

DATE

DATE

NAVY LEAGUE OF CANADA CONFLICT OF INTEREST POLICY
LIGUE NAVALE DU CANADA POLITIQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

ANNUAL CONFLICT OF INTEREST DECLARATION FOR EMPLOYEES

All Employees of the Navy League of Canada will recognize and disclose to the Division President, any interest or factor that might be construed as being in real, potential, or apparent conflict with their duties or that might unduly influence the objectivity or integrity of their advice.

I confirm that I will maintain the highest standards of personal and professional integrity and to protect the interests of the Navy League of Canada and that any information, materials or data acquired through briefings, discussions or other League activities will not be used by me to acquire competitive, professional, or financial advantage, except where such information, material or data are readily available within the public domain.

DÉCLARATION ANNUELLE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS POUR LES EMPLOYÉS

Tous les employés de la Ligue navale du Canada doivent identifier et signaler au président de division tout intérêt ou élément susceptible d'être interprété comme constituant un conflit réel, potentiel ou apparent avec leurs fonctions, ou susceptible d'influencer indûment l'objectivité ou l'intégrité de leurs conseils.

Je confirme que je maintiendrai les normes les plus élevées d'intégrité personnelle et professionnelle et que je protégerai les intérêts de la Ligue navale du Canada et que toute information, matériel ou donnée acquis lors de séances d'information, de discussions ou d'autres activités de la Ligue ne sera pas utilisé par moi pour acquérir un avantage concurrentiel, professionnel ou financier, sauf lorsque ces informations, documents ou données sont facilement disponibles dans le domaine public.

INITIALS

I have reviewed my current activities, those reasonably known to me of my spouse, my immediate family members, and close business partners or associates as they may relate to the business of The Navy League of Canada, insofar as they could be viewed to affect my objectivity and impartiality as an Employee of the Navy League of Canada.

I hereby certify that, to the best of my knowledge and judgment, I am not in a position of real, potential or apparent conflict of interest and undertake:

a. to inform the Division President in writing of any change in circumstances or any unforeseen issues that arise in the course of the transaction of the League's business that may give rise to real, potential or apparent conflict of interest on my part;

INITIALES

J'ai passé en revue mes activités actuelles, celles que je connais raisonnablement de mon conjoint, des membres de ma famille immédiate et de mes proches partenaires commerciaux ou associés dans la mesure où elles peuvent être liées aux affaires de La Ligue navale du Canada, dans la mesure où elles pourraient être considéré comme affectant mon objectivité et mon impartialité en tant qu'employé de la Ligue navale du Canada.

Je certifie par la présente qu'au meilleur de ma connaissance et de mon jugement, je ne me trouve pas dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent et m'engage :

a. informer par écrit le président de la division de tout changement de situation ou de tout imprévu survenant dans le cadre de la conduite des

NAVY LEAGUE OF CANADA CONFLICT OF INTEREST POLICY
LIGUE NAVALE DU CANADA POLITIQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

b. to recuse myself from participating in the discussion or determination of the issue that has given rise to my declaration of a conflict of interest; and,
c. not to disclose or otherwise misuse information for the purpose of personal benefit or the benefit of my spouse, immediate family members, or close business partners or associates to which I may be privy as a result of my position as an Employee of the League.

I have also read and understood the terms of the Navy League of Canada Conflict of Interest policy.

affaires de la Ligue et susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent de ma part ;
b. de me récuser de participer à la discussion ou à la détermination de la question qui a donné lieu à ma déclaration de conflit d'intérêts ; et
c. ne pas divulguer ou autrement utiliser à mauvais escient les informations à des fins d'avantage personnel ou au profit de mon conjoint, des membres de ma famille immédiate ou de mes proches partenaires commerciaux ou associés dont je pourrais avoir connaissance en raison de mon poste d'employé de la Ligue.

J'ai également lu et compris les termes de la politique sur les conflits d'intérêts de la Ligue navale du Canada.

SIGNATURE OF EMPLOYEE

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ

NAME OF EMPLOYEE
(PLEASE PRINT NAME)

NOM DE L'EMPLOYÉ
(VEUILLEZ IMPRIMER LE NOM)

DATE

DATE